

ministres des Affaires étrangères pour l'examen des questions relatives à la situation à Berlin aussi bien qu'à l'ensemble de la question allemande, en conformité de l'Accord quadripartite de Potsdam.

Le Gouvernement soviétique maintient cette position.

Les Puissances occidentales, pour leur part, refusent de négocier tant que durera la contrainte que leur impose le blocus de Berlin. Suivent quelques extraits de leurs réponses:

États-Unis

Le Gouvernement des États-Unis a déjà affirmé à plusieurs reprises qu'il était disposé à participer à des entretiens aussitôt que l'Union soviétique aurait levé le blocus de Berlin, de telle sorte que les négociations n'aient pas lieu dans des conditions de contrainte. Nous affirmons à nouveau cette position, qui est conforme à la résolution présentée par les six membres du Conseil de sécurité. Les États-Unis, en conformité de la Charte, ont eu recours d'abord à des entretiens directs avec l'Union soviétique. Ces entretiens ont duré jusqu'au moment où il est apparu clairement que l'Union soviétique avait institué le blocus illégal de Berlin en vue d'objectifs politiques auxquels elle n'avait pas droit. Nous avons en conséquence déferé la question au Conseil de sécurité, car elle constituait et constitue toujours une menace contre la paix. Ce serait mettre la paix du monde en danger que de transiger sur le principe de la Charte qui interdit le recours à la force dans la poursuite d'objectifs nationaux.

Royaume-Uni

Le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni tient à rappeler qu'en conformité de la Charte, il n'a rien négligé pour résoudre la question de Berlin par voie de négociations directes avec le Gouvernement soviétique de Moscou, et qu'il a été trompé dans son attente, du fait que le Gouvernement soviétique n'avait pas envoyé d'instructions à son Gouverneur militaire de Berlin à la suite de l'accord de principe intervenu à Moscou lors des entretiens des représentants de la Puissance occidentale et de M. Staline.

France

Après un examen approfondi de la situation et après consultation de toutes les parties intéressées, le Conseil de sécurité, à une forte majorité, a proposé une solution qui semblait offrir une base satisfaisante pour le règlement du problème de Berlin, ce qui aurait permis la reprise des négociations générales relatives au règlement de la paix qui est resté en suspens. Malheureusement, le représentant de l'Union soviétique a nié la compétence du Conseil de sécurité, en même temps qu'il soutenait ne pouvoir accepter cette proposition. Son opposition a empêché que la résolution ne soit adoptée, et le blocus de Berlin continue.

La question monétaire

Après cette tentative de M. Evatt et de M. Lie, le président du Conseil de sécurité, M. Juan A. Bramuglia (Argentine), a remis aux quatre parties au différend un questionnaire leur demandant de préciser davantage leurs attitudes respectives sur l'unification de la monnaie berlinoise.

Dans un mémoire conjoint qui accompagnait leurs réponses au questionnaire, les Puissances occidentales ont déclaré qu'elles consentiraient à ce que le mark soviétique soit la seule monnaie officielle à Berlin, à condition que soient adoptées d'un commun accord des mesures assurant à toutes les parties de Berlin un volume suffisant de monnaie et de crédit. Les Puissances occidentales, ajoute le mémoire, ne sauraient consentir en aucune circonstance à ce que les autorités sous contrôle soviétique de la banque d'émission allemande de la zone soviétique contrôlent seules et sans restrictions la monnaie et les finances de Berlin. Le mémoire souligne d'autre part que l'une des difficultés réside dans la nécessité de confier la solution de la question monétaire à un contrôle quadripartite, et cela au moment où tous les autres services confiés à la direction unifiée des quatre gouverneurs leur sont enlevés un à un.

■ ■ ■